

Création du schéma d'évaluation de l'aptitude des candidats/soumissionnaires

Mise à jour : septembre 2019

Il n'est possible de saisir des données que dans les champs jaunes ou orange du schéma d'évaluation.

Les données concernant les spécifications et la pondération des critères au stade de la préparation sont à saisir dans les colonnes B à I. Les données concernant l'évaluation sont à saisir dans les colonnes J à S.

Instructions relatives à l'évaluation commerciale

Ligne 13 :

Le chiffre d'affaires minimum indiqué doit correspondre à 1 ou 2 fois l'enveloppe budgétaire estimée pour le marché. NB : le maximum autorisé ici correspond au double de cette valeur, art. 45, al. II, phrase 2 du décret sur la passation de marchés publics (VgV). Pour calculer l'enveloppe budgétaire estimée du marché de manière plus favorable aux PME, il est également possible de faire porter le calcul sur 1 année de moins et de se baser ensuite sur cette valeur pour calculer le chiffre d'affaires minimum.

Ligne 14 :

En fonction du montant prévisionnel du marché, on pourra s'appuyer sur le tableau ci-dessous pour indiquer le nombre minimum de salarié-e-s :

Montant prévisionnel du marché (en euros)	Nombre minimum de salarié-e-s
0 - 0,5 million	5
0,5 - 1 million	10
1 - 2 millions	15
2 - 5 millions	20

Instructions relatives à l'évaluation technique

Avant de procéder à l'appel à concurrence, il convient de compléter le volume minimum des projets de référence (ligne 18) ainsi que les critères d'évaluation et leur pondération. Le volume minimum des projets de référence peut être établi à 0. Les pondérations autorisées (2) pour les différents critères sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

La **pondération standard est fournie à titre d'orientation**. Elle peut être adaptée de manière flexible aux besoins réels de l'appel d'offres en fonction de la procédure (voir B1, B2 et B3 ci-dessous). Le total des différentes pondérations doit toujours être de 100 %.

Pondération	Pondération standard en %	Pondération min./max. en %
B.1 Expérience technique	50	30-70
B.2 Expérience régionale	30	10-40
B.3 Expérience de la coopération au développement	20	0-30